

Rapala®

GARANTIE LIMITÉE D'UN AN

Normark Inc. garantit que cet Abri pour pêche blanche Rapala® est libre de défaut de matériel ou/et de fabrication pendant une période n'excédant pas 12 mois consécutive suivant la date original d'achat par le premier consommateur ou utilisateur commerciale. « Utilisation du consommateur » veut dire l'utilisation pour les activités personnelles par un consommateur. « Utilisation commerciale » ou « application commerciale » veut dire tous autres usages, incluant utilisation commerciale, productifs de revenue ou l'utilisation à des fins de location. Une fois utilisé à des fins commerciales, le produit sera considéré, par la suite, comme un produit pour utilisation commerciale dans le cadre de cette garantie. Cette garantie ne couvre pas les fenêtres fendues, tissu déchirée où poteaux tordus dû aux vents violent ou d'un manque de surveillance, où l'usage autre que décrit dans le manuel d'utilisation. Cette garantie s'applique seulement au propriétaire initial muni d'une preuve d'achat. Cette garantie n'est pas transférable. La période de garantie débute à la date d'achat par le consommateur initiale où l'utilisateur commerciale et continue pour une période de douze mois consécutives par la suite. Tout appareil utilisé pour une application commerciale sont couvert pour une période de 90 jours suivant la date d'achat. **VALIDATION GARANTIE : Pour que cette garantie soit valide, vous devez enregistrer votre produit en ligne à www.rapala.ca, ou compléter et renvoyer la carte de garantie à Normark Inc. dans les 30 jours suivant l'achat.** Normark Inc. ne sera pas tenu à expédier de produits de remplacement ou réparation aux endroits hors du Canada où les États-Unis.

*Cette garantie s'applique uniquement aux produits qui n'ont pas été utilisés de façon négligente, qui n'ont pas été mal utilisés, usage autres que celles indiqués dans le manuel d'utilisation, qui n'ont pas été altérés, qui n'ont pas été accidentés, usage de pièces non-autorisés, l'omission d'entretien périodique tel que spécifié dans le manuel d'utilisation, l'usure normale, usage de pièces non-autorisés ou de réparations effectués par une centre de réparation non mandatée. Il n'existe pas d'autre garantie expresse. Des garanties implicites, comprenant celles qui sont associées à la commercialisation et à l'adéquation des produits pour un usage particulier, sont limitées à un an suivant la date d'achat, ou dans la mesure permise par la loi. Toutes autres garanties implicites sont exemptées. Les responsabilités implicites pour des dommages incidents ou consécutifs sont exclues dans les limites autorisées par la loi. Normark n'assume aucune responsabilité, et n'autorise personne à assumer en son nom une quelconque responsabilité, en rapport avec la vente de ses produits.

Pour obtenir le service sous garantie, vous devez obtenir autorisation préalable en communiquant avec notre Service à la Clientèle au 1-905-571-3001. Si vous choisissez d'expédier votre produit à Normark pour une réparation en vertu de la garantie, vous devez tout d'abord obtenir un numéro d'autorisation de renvoi de la part du Service à la Clientèle. Sous ces conditions, tous articles doivent être expédiés en port payé. Normark, à son entière discrétion, réparera ou remplacera sans frais toute pièces défectueuse qui remplissent les conditions énoncées ci-dessus. Normark se réserve le droit de modifier les modèles les caractéristiques et les prix sans préavis. Normark Inc. ne sera pas tenu à expédier de produits de remplacement ou réparation aux endroits hors du Canada où les États-Unis.

NORmark®

1350 Phillip Murray Ave.
Oshawa ON, Canada
L1J6Z9